

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS

payables d'avance

GAULE 1 an 3 fr 50

ETRANGER 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément

périodique

GAULE 1 an 5 fr.

ETRANGER 7 -

Tout changement d'adresse sera

accompagné de 0 fr 50 cent

en Timbres-Poste

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux Avenue de la Gare, CARBARY ORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS payables d'avance

La ligne mesurée au ligne-mètre	
Ann. et Recl., 4° p.	01. 20
3° -	0 25
Chronique Locale	0 55
En Echos...	0 70

ON TRAITE A FORFAIT Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

GOUELIOU AR VRO

Miz Eost

1. Goueliou keltiek en Naoned.
7. Pardon Sant-Hernin.
7. 8. Pardon an Neon ha Redadek kezek en Huelgoat.
7. 8. 9. Pardon ha goueliou Pleyben Redadek kezek Gwengamp.
14. Pardon braz ha goueliou Rostrenn.
15. 16. Pardon Pénity, Karnoët, Pardon L.V. Kleden.
- 20, 21. Goueliou breton en Dinard.
28. Goueliou Skaër.
- 28, 29. Pardon braz L.V. ar Porziou ha goueliou Kevredigez Breiz er C'hastellnevez.

DRE AR PRENNESTR

MAR STRAK AR GREV

Ar cheminoed, da lavaret eo amptoidi an hent-chou-houarn braz, a zo berry ganto er mare-zo. Var ali ar Vreuriezh Labour (C. G. T.) ar mekanisian hag an dommerien a c'houlenn er gopr a 20 real bemdez d'an nebeuta, eun devez dihan bez sizun, ha kalz a draou all c'hoaz. Mar ne ve ket klevet o goulenn, o deuz lavaret e paouez-fent da labourat ar 17 euz ar miz-ma. Train a-bed ken, emezo, n'allo mont en dro, hag ar re a ielo, a vo boulaout, pe sabotet, en eur c'hiz bennag.

Ar gouarnamant, herve feson, na zebant ket kemer nemeur aoun rag ar gourdrouz-ze. Ouspenn ma lavar penoz ar cheminoed a zo holl paët deraed, o deuz avantajou braz, retrejuo, etc. e lavar c'hoaz : « Mar paouezet da labourat, me c'halvo ar re ahanoch n'o deuz ket great o amzerioù rezerv en arme da ober dustu o seitek devez ! »

Gouzout a rer amptoidi an hent-chou-houarn na reont keta zevejuo rezerv.

Nec'het eo potred ar C. G. T.

AR SUTEL-LEAZ KONDAONET

Beteg henn e oa urz da rei biberoniou (sutellon leaz) d'ar vugaligou, hag outo eur gornenn gaoutchou ; mez ar vedesined hag ar iechedourien o doa barnet e oa noazus ar gorzen-ze evid iech'bed ar vugaligou, ha sethu great eul lez evid difenn gwerza diagent biberoniou gant korzennoù kaoutchou.

Na vo ken a zroet nemed da ober bureduo hag ar vegal stok euz ar c'houk.

25 lur amand d'ar marc'hadour a vo tapet o werza bureduo gant korzennoù kaoutchou, ha prizun mar hadkomans. Diwallet !

TORFEJOU AN DIENEZ

Eun den impliet en gar ar P. L. M. en Paris a oa demezet eiz vloaz

Romant gazeten "AR BOBL" 9

Avanturiou an Aotrou Skrabelaou

GANT LOEIZ AR FLOCH

— Ouspenn, aotrou Efflam, lavaret en euz d'in e saat e benn o faouta outhan.

— An derzien vraz o kregi ennanh ? gwella ze, ar maro a dosta !

— Evelkent ! aotrou Efflam, ho kalon a zo kriz, hag ho komzou n'int ket deraed !. An den-ze, n'euz forz pegement en deuz e eun izeleet, n'euz forz pegen izel eo krouzet, a zo breur d'ho mam. Maget int bet o daou gant ar menez leaz, hag e vam, gwec'hall pa oa hen bihanik, a vouches d'e mabig gant kement a garantez evel ma vouches d'e murch'ig, ho mam.

Ar gwad a zo o ruilla dre e wazied, a zo ar menez gwad hag a ruill e gwazied ho mam. Arabad eo d'oc'h da viana knout An edvouladur a zo difennet.

zo hag en doa bet c'hoech a vugale. E vreg, bepred o pleal ouz he c'hraouadurien, n'allegounid netra, ha gopr ar poanier kez a oa rezister da vuga eun tiad ken niverus. Koulskoude ne gived netra fall divar o fenn, nemed o devoa kalz a c'hle en holl tier ar c'harter.

Disadorn da noz, pa zeuz en dro d'e gambr, ar mieherour a gavaz e vreg maro var he gwele, hag a beb tu d'ei, he daou graouadur iaouanka, a oa bet lac'het ganthi araok en em lac'ha he-unan. Var an daol, e oa al lizer-ma :

— Ma fried kez, kenavo d'id. Gweled awalch a ran na vemp biken evid en em denna, er c'hontrol eo, kreski ra hon c'hargou, ha te zo da hunan o c'hounid. Mond a ran kuit gant ma daou vihana. Evelse vo easoc'h d'id ha d'ar re a ehom. Kenavo. Mari. —

Piou zo da damall, pe ar vam baour-ze, pe gentoc'h ar c'houarnamant ne euz ket great c'hoaz eul lezen evid rei sikour hag archant d'ar paourkez liegezou i riverus ?

STAD BRO C'HALL

Sethu ama petra skriv eur Prussian, hanvet Rounell, divar-benn Bro-C'hall :

— « Bro C'hall, eme hennez, n'eo ket bet great evid loja « ar ouenn c'hall » pehini na vez ket, mez da loja kemend ha kemend a dud dre garread douar. Mar n'eo ket gouest Bro C'hall da gar a he-hunan he douarou, herve gourc'hennened lezen an natur, netra n'allo herzel outo da veza kargel gant estranjourien. An arar, en Franz, a vezo boutet mui-ouz-mui gant divrec'h estrenn. »

Sethu aze tri-ou kaled da gived evid ar Fransien.

Dija e welomp eo red d'ar C'hallaoued kaout Bretoned da ober d'ezo o foenn hag o eost ; mez mar keromp taol eur zell var balmars Sant-Cyr, e welimp penoz en arme zoken ez euz mui-ouz-mui a hanoioù estrenn, hanoioù evel Wiltz, Welzinger, Ulrich, Schowb, Erstein, etc, ha n'euz na kalz na neubend c'houez latin ganto.

Franz a zakrifia a galon vad he foblanz d'he finvidigez. Daoust ha gant he arc'hant e teuo a-benn da ober ebarz ar valanz ar pouez engal d'ar vugale e koll ? *That is the question.*

FANCH.

Questions socio-rurales PROPRIÉTAIRES & FERMIERS

Voulez-vous me permettre, tout en m'associant à la généralité de vos critiques contre les idées de M. Turmel, de vous offrir une objection contre le seul détail où vous les acceptez ?

hast da welet o eont o vont en douar, ha lez an aotrou Doue da ober outan o volonte. Evid gwir, o tal, o mam, a zo tud huell, tu l'enoret en o bro dre o buez vad hag o madou.

Martez e deuz ankounac'hed o breur, martez e reont fañ warnan, o tisprizout anezan, ha goulskoude war heur ar maro, al lignez, ar garantez, ar gwad a dlee tre-chi an dismeggans hag an disenor...

Diouallit, aotrou Efflam, n'en em gavte ganec'h, pe gant unan bennag euz o familh beza kaillaret en eur c'hiz bennag, diouallit na lakefec'h eur goumoulen da harz deuz an heol da bara war an enor a lugorn hirio war o familh.

— Ho komzou, Laou, n'int ket komzou eun den fur, lez an aotroun da lavaret an dra-ze d'oc'h, daoust ma tleant an doujans d'oc'h oad. En em lakit em plas-me, hag e welloc'h :

Va zad du-ze o Lamball, lijiner, mestr an ijinerien all. Va mam, ato gwisket gant aour ha gant perlez, bomdez en ebatou braz, gwelet mad gant an holl hag enoret gant an dud huella. Gwelit va breur ha me, hon daou e Pariz, o porsu hor studi a vedisin, gwelit hon tad hag hor mam o rei d'eomp ar peza a garomp. Gwelit ac'hanoimp

J'espère que cette petite contradiction courtoise n'offensera guère ceux qui partageraient votre avis.

Vous accepteriez, dites-vous, que le fermier devint propriétaire de son bail. « Les honnêtes gens de tous les partis trouvent qu'il serait temps, en effet, de ne pas mettre le fermier qui paye à la disposition du premier enchérisseur venu, et que les améliorations apportées par lui à la terre soient dûment constatées et loyalement dédommagées. Propriétaires et fermiers y gagneraient. »

Vraiment ? — Eh bien ! à dater du jour où le Parlement votera une loi de ce genre, j'inscrirai, dans tous mes baux nouveaux, les deux articles suivants :

1^o « Le fermier quittera la terre, lors de l'expiration du bail » question de principe ; exactement comme un Président de République, aux Etats-Unis, doit quitter son poste au bout maximum de huit ans, pour ne pas se transformer éventuellement en Empereur ;

2^o « Le fermier ne devra faire aucune amélioration, sans l'autorisation écrite du propriétaire. »

Il est désolant et même un peu irritant de voir renaître les mêmes questions, alors que l'expérience leur a donné une solution suffisamment claire. Je ne veux rappeler ici que pour mémoire une observation faite par de savants juriconsultes, — savoir que, parmi les paysans de France, ce sont les censitaires et non les fermiers, qui ont le plus poussé à la grande Révolution. Le censitaire, à demi-propriétaire, se demandait pourquoi il n'était pas tout à fait ; la part du propriétaire en titre lui semblait un intolérable abus. Et pourtant, il était des constitutions de censives toutes récentes, comme venait d'en établir le marquis de Mirabeau, qui montraient assurément combien cette part était légitime.

Mais, sans remonter aussi loin dans l'histoire, vous avez une province de France où le système que préconise M. Turmel a produit les plus déplorables effets : la Picardie. En certains cantons de cette province, les fermiers se sont, depuis des siècles, arrogé un droit sur leur bail. Et, naturellement, ils prétendent le vendre, puis imposer leur successeur au propriétaire, comme un notaire vend son étude ; encore le gouvernement est-il au moins libre de refuser l'acquéreur proposé. La résistance du propriétaire entraîne tous les crimes agraires que nous voyons en Irlande : je ne discute pas le cas des Irlandais, je ne parle ici que de leurs procédés.

La Monarchie et l'Empire, Louis XIV et Napoléon I^{er} y ont perdu tous leurs effets de poigne. Quand on mettait, sous l'ancien régime, la main sur un de ces mutins, on le pendait haut et court ; mais la paroisse se cotisait aussitôt pour constituer une dot à la veuve et on lui désignait d'office pour mari le plus beau gars de l'endroit. Vous trouverez tout ce système raconté en détail dans l'excellent livre de mon savant ami, M. Joseph Lefort, ancien avocat au Conseil d'Etat, directeur de la *Revue Générale du Droit*, livre intitulé *« Le Droit du Marché »* couronné par l'Académie des Sciences Morales, et qui en est à sa seconde ou troisième édition.

Aujourd'hui, les fermes du pays se

divisent en deux classes : celles qui demeurent soumises à ce tyrannique « Droit du Marché » ou droit du fermier ; et celles où le propriétaire, ayant racheté ce droit, comme on congédie en Bretagne un domanier, est redevenu complètement maître de son bien.

Allons-nous recommencer indéfiniment la même aventure ? Il serait temps, ce semble, qu'on nous... laissât un peu la liberté. Certains s'imaginent qu'elle ne doit servir qu'aux écrivains, ou qu'elle n'est bonne qu'à démolir les rois, les nobles et les prêtres. Elle est bien autre chose. Et l'on devra finir par reconnaître qu'il convient d'accepter ses inconvénients en raison de ses avantages.

Je suis et demeure, dans le principe, partisan rigoureux du maintien des fermiers sur les terres ; il est fort à souhaiter que les générations se succèdent amicalement des deux côtés.

Voici deux ans bientôt, mourait dans mon voisinage un vieux fermier dont le propriétaire pouvait dire à ses grands enfants : « Lorsqu'il avait votre âge, lui et ses parents étaient déjà fermiers de la grand-mère de votre grand-père. » Mais ce maintien n'est vraiment pas possible. Précisément, les fermiers se sentent eux-mêmes et ne réclament pas tout ce que demandent en leur nom les surenchérisseurs politiques.

Il y a quelques années, un journal socialiste-chrétien réclamaient déjà qu'on indemnît les améliorations éventuelles. Je montrai l'article à des paysans : « Port bien, » me répondirent-ils en riant ; « mais le fermier qui aura par sa faiméantise ou son ivrognerie, détérioré votre terre, comme X... Y... et Z..., vous paiera-t-il une indemnité ? Où la prendra-t-on, s'il est ruiné, ce qui sera le cas ordinaire ? »

Qu'on nous laisse donc, une bonne fois, tranquilles ! Ce ne serait pas une raison de mettre la propriété en tutelle, parce qu'il existe de mauvais propriétaires, plus que de diminuer la puissance paternelle parce qu'il existe des pères blâmables. La situation de la propriété n'est, du reste, pas si mauvaise pour les cultivateurs, puisque de l'aveu de M. Turmel, ils se sont énormément enrichis dans ces dernières années. Il en est autre preuve irréfutable. Beaucoup de nos fermiers sont eux-mêmes propriétaires : environ 25 0/0, m'ont dit des notaires.

Outre que la nouvelle législation se retournerait contre eux à ce titre, le fait qu'ils aiment mieux louer leurs terres et cultiver la nôtre en personne, montre amplement que nous ne nous engraissions pas de leur su-zur.

C'est ainsi qu'en Angleterre le parti libéral, aux dernières élections, a eu contre lui les paysans auxquels il offrait de racheter les terres des propriétaires, pour les leur louer au nom de l'Etat ; ils ont répondu net que patron pour patron, ils préféreraient demeurer les associés des propriétaires actuels, avec lesquels on peut toujours s'entendre, plutôt que devenir les sujets de l'inextinguible fisc.

« Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule. »

Dernière considération, mais non la moindre, *the last but not the least*, disent les Anglais. Les perpétuels coups d'épingle dont on crible les citoyens, à de certains moments, sous le prétexte d'améliorer l'état social, les mettent peu à peu en exaspération dès qu'ils se sen-

tent ou se croient par trop victimes. C'est à ce sentiment qu'il convient d'attribuer pour une bonne part la dépopulation qui mine trop souvent les démocraties comme la nôtre. Il serait sage d'y veiller, de se restreindre et de se rappeler que, voulût-on agir pour le mieux, « le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. »

René DE KERALLAIN.

Un prophète en son pays

Vous ne connaissez pas le « Broutieux » ? Le nom de Jules Watteau n'a jamais sonné à vos oreilles ? C'est un poète flamand. Comme son maître et devancier, le bon Desrousseaux, il chante la petite patrie, dans la langue du terroir. Il aurait pu, comme tant d'autres, s'essayer dans un vol orgueilleux et pirner sur la grande ville : il a préféré demeurer parmi les humbles, ses frères.

Dans ses chansons amantées et sans fiel, d'un pittoresque tout local, il a traduit les petites joies, les petites émotions, les petites misères de ses voisins immédiats. Il a dégaugé les types les plus expressifs de son patelin et en a fait des vignettes, dont les originaux eux-mêmes n'avaient qu'à sourire. Tout cela est devenu populaire et a fait à notre poète une gloire de clocher.

Tournoing a voulu exprimer sa reconnaissance à l'enfant du peuple dont la chanson lui fut si fidèle. Sa muse ne l'avait pas en richi : il n'était qu'un pauvre parmi les pauvres. Alors une idée vint à ses compatriotes, une idée délicate et touchante : bâtir à leur poète piébléien une maison.

Chacun se piqua d'émulation et y voulut apporter sa pierre. Elle est achevée, dans quelques jours, le poète y pendra la crémallière. La maison, n'est pas plus banale que la pensée qui le fit édifier. C'est un coquet chalet, située en pleine rue Jacquard, tout à fait confortable, dont la façade est un poème parlant. La frise est une page pittoresque inspirée des paqueuses les plus populaires de notre chantier : les *Deux Bouteuses de Café*, le *Buresse*, le *Marchand d'Oches*, qui voisinent avec *Rigoubert*, *Bâtiss l'Coulonneux*. Sous le porche d'entrée, ce sont de bas-reliefs plaisant empruntés aux types les plus légendaires de ce cahier de chansons : *D'Justin*, le marchand de gâteaux, *Timoëlon*, le Tourcheigno qui, sous les yeux de Napoléon, fit grand « carnache » à Waterloo. Au centre, le buste du poète, dû à un professeur de l'école des Beaux-Arts, jovial et spirituel sourit aux passants qui lui sourient.

Rien n'est plus gai que cette maisonnette où la reconnaissance d'un cité s'affiche, sous un aspect si aimable. Prochainement le rimeur y fera son entrée. On l'y conduira cordialement ; ce sera un jour de fête et on dira au doux chemineau : « Cette maison est à vous ! »

Etre un grand homme, être une gloire à Tournoing, c'est le lot d'un sage. Puisse son bonheur passer proverbial. Il s'en dégage de si profondes leçons pour ceux que l'ambition l'inconstance, l'espoir chimérique d'un sort incertain déçoivent. Etre de son pays, de son petit pays, de sa petite patrie ! Qui donc a dit que nul n'est prophète chez soi ? On y est prophète, à la condition d'en prêcher l'attachement, d'en montrer les beautés, de faire des livres qui vous relèvent au sol les cordes de sa lyre. La centralisation à outrance a démembré la nation ; elle a ruiné l'originalité, le pittoresque, les vertus qui viennent du berceau et ne se transplantent pas. Qu'ils soient donc les bienvenus les poètes qui nous l'enseignent, sur la terre des aînés et dans leur langue. Les foules commencent à les bénir. C'est un signe de santé et de renaissance que la délicateuse

eun hanter-leo deuz eno. Kato deuz e c'hoztez, a rede warzu ar presbital, ha prestik an aotrou Person a en em gavaz e ti Skrabelaou. Pa welaz e pe seurt stad e oa ar c'hlanvour, berr warnan evel war eur c'hi o redek warlerc'h eur c'had, pa zantaz ar galon o lampat evel eur podad lijou, pa welaz ar gwad savet d'e benn, e lavaraz :

— Noui a c'hellan anezan, mez re divezad eo evit ar govesion. Mar teufe eur wellañ d'ezan, ar peza na zonzjan ket, galvit ac'hanoimp trum, ha martez e c'hello kovez... Perag oc'h euz gortozet ken divezad-ma da c'hervel ac'hanoimp ? hervez oc'h euz lavaret d'in, ar medisin en deuz lavaret d'oc'h pell zo na o dizro ebet evitan. Rakse e llec'h beza war c'hed ato.

— Da greizdeiz, aotrou Person, e oa brao c'hoaz, e komze ouzomp, hag en eun zaol-kont eo ead dilavar, disebtant.

— Dalec'hit ato eun torcheur ien war e benn, ha lakit traou tom en dro d'eo dreid, ovit ma tiskeno ar gwad d'an traon

(Da heuil.)

Ha c'hoaz e livirit eo kriz va c'halon, ha krisoc'h e c'homzou !

— Ar peza a livirit Efflam, a zo gwir, eme Kato, mez Doue a ordren d'omp pardoni ato d'hor brasa enebourien war heur ar maro, ha mar d'oc'h savet gant eur vam gristen, e ouezoc'h en ober. Deomp adarre da welet ar eont, rak klevet a ran aneza oa pasnet pe o tiroc'hall, lavaret a rafon e ve gwaset.

Pa oant digouezet etal ar c'hlanvour, Kato lavarez e oa deut ar mare da vont da glask ar belek.

— Klask ar belek d'am eont ! petra zontjit, Kato ! Ouspenn ugent via zo m'arvoad n'eo bet wardro belek ebet ! Gwelloc'h eo kas kelou buan d'ar gear, da lavaret eo fallet ar eont.

— Grit evel a gerloc'h, aotrou Efflam, evidon-me ne vezo ket eaz ma spered, mar teufe d'ezan mervel heb e zakramanchoù, ha mont a ran rakital da lavaret d'an aotrou Person dont da noui anezan, ma ne c'hell ket kovez anezan.

Efflam a skrivaz neuze war eun tam paper ar gerlou-ma :

— Eont klav neuze, deut buan !

Per a redaz neuze da gas an tam paper-ze da bol ar sinaliou, a ioa war eun dachen

aventure de ce rimeur à qui un petit coin de France donne une maison, parce que sa chanson n'a voulu être que la chanson du pays.

Au Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La classification des députés de Bretagne

Depuis bien des années, les groupes de la Chambre étaient « ouverts », en ce sens qu'un député pouvait à la fois adhérer à deux ou trois groupements.

Continuant à réformer son règlement dans l'esprit de libéralisme qui lui manquait jusqu'à présent, la Chambre a décidé que chaque député ne pourrait ainsi se faire « caméléon ».

C'est pourquoi, conformément à l'un de ses récents votes, elle est constituée en groupes strictement fermés, et ceux-ci, au nombre de neuf, seront seuls admis à élire proportionnellement les grandes commissions.

Voici comment s'établit la classification des députés de notre région :

Groupe des Droites. — MM. Le Gonidec de Traissan, du Halgouët, de la Perronnays, de Lanjournais, de Montaigu, de Rohan, Ginoux de Vernon.

Groupe Libéral. — MM. de Chappedelaine, Daniélou, de l'Estourbeillon, Forest abbé Gayraud, Lamy, Limon, de Muu, Porteu, Villiers.

Groupe progressiste. — MM. René Brice, Hénon, Lefas.

Gauche démocratique. — MM. Cloarec, Guernier, Manlo, Sibille.

Gauche radicale. — MM. Armez, Baudet, Dubuisson, Le Bail, Le Troadez, Plouzané, Roch.

Gauche radicale-socialiste. — MM. Brard, Delaroche-Vernet, Guist'hau, Le Hérissey, Le Louède, Le Rouzic, Nail, Surcouf, Turmel.

Groupe socialiste indépendant. — MM. Even, de Kerguzec.

Groupe socialiste unifié. — M. Goude.

Groupe des indépendants. — M. de Dion.

Les grandes commissions

Les députés de Bretagne font partie des grandes commissions suivantes :

De Mun et Guist'hau, (travail)

Le Hérissey, (armée)

Guernier, Le Bail, de Kerguzec, Nail, de l'Estourbeillon, Surcouf, Goude, Delaroche-Vernet, (marine)

Lefas, Daniélou, Baudet, (enseignement)

Le Rouzic, (agriculture)

Guist'hau, (budget)

De Dion et Brard, (commerce)

M. Limon, qui était candidat à la commission d'Agriculture, et M. Turmel, candidat à la commission de Réforme Judiciaire n'ont pas été élus par leurs collègues.

M. Guist'hau député de Nantes, est chargé du rapport sur les Cultes.

CARNET D'UN EXILÉ

La France ne fournira pas à la Hongrie les millions qui lui sont nécessaires pour sa participation aux dépenses militaires de la Triple-Entente.

Ce n'est pas, comme vous pourriez le croire, parce qu'on suraigu de patriotisme a secoué les meridionaux qui nous gouvernent.

Autrement dit, la Hongrie, qui avait songé à faire payer aux Français les armements qu'elle prépare contre eux...

Guédès, Châteauvilain ; Le Guyader, biblioth. Quimper ; Michel, Châteauvilain ; Leroy, juge, Morlaix.

Côtes-du-Nord. — MM. Pernaut, Lannion ; Mahé, Squifflec ; Ménard, professeur agri., Guingamp ; Mme Le Menn, Bourbriac ; Le Garzie, Kerpert ; Le Moel, Laniscat ; Quéro, Pont-Melvez.

Morbihan. — MM. Cloerec, Languidie ; Peters, prof.-agri., Baud ; Brevet, Pontivy ; Le Bourgo et Etienne, Lorient ; Le Borgne ; Lanester ; Mongin, Meslan.

A PROPOS des concours littéraires de l'U. R. B.

M. Jaffrennou a adressé à M. de l'Estourbeillon la lettre suivante :

Carhaix, le 11 juillet 1910. Mon cher directeur et ami,

J'ai bien reçu les 19 manuscrits de l'un des concours bretons pour lequel vous m'avez demandé d'être juré et après les avoir cotés de 1 à 20, je vous envoie mes notes, et ferai tenir les manuscrits à mon co-juré M. X.

Permettez-moi maintenant de vous présenter quelques remarques concernant la manière adoptée et conservée depuis le début de l'Union pour juger les œuvres présentées.

Cette manière a fait l'objet de nombreuses réclamations et malgré cela on ne la modifie pas.

Vous désignez trois jurés. Ces Messieurs lisent les manuscrits, se font une opinion et séparément vous adressent leurs notes, qu'ils ne se communiquent pas entre eux !

Vous faites le total des points et vous attribuez le ou les prix aux œuvres qui ont obtenu le nombre le plus élevé de points. Le jour du Congrès Annuel, vous proclamez les lauréats, vous dites le prix obtenu, et c'est tout ; pas une explication, pas un détail.

Cette méthode, je vous l'ai déjà écrite l'an passé, ne présente aucune garantie pour les auteurs parce que les jurés sont anonymes, que leurs notes données restent secrètes et qu'aucun rapport public n'est écrit, aucune étude critique n'est publiée.

Ce n'est pas ainsi que l'on doit procéder. Voici la méthode employée aux concours littéraires du Pays de Galles, et j'ai su qu'elle était seule aussi en usage à l'Escoclo Gaston Fébus (Bearn et Gascogne).

Après avoir centralisé et réparti les manuscrits, le président désigne dans chaque branche (Gwerzes, Sones, Histoire, etc.) un seul juré, qui n'est pas le même chaque année, choisi avec soin dans les non-concurrents ou les hors-concours, et dont les connaissances et la valeur sont au-dessus de toute critique.

Le nom de ce juré est publié par tous les journaux et revues ; le voilà donc nanti solennellement d'une responsabilité qu'il ne pourra pas éluder. Il faudra qu'il juge avec une haute impartialité, qu'il approfondisse, compare et étudie. Ce travail fait, il fera consciemment sa classification qu'il vous soumettra et l'appuiera d'un rapport détaillé et explicatif de ses notes, rapport qui sera lu par lui ou par un mandataire au Congrès et à défaut de temps, publié dans le Bulletin. De cette façon on éviterait des voyages de manuscrits chez 3 jurés. Bien des ennuis et des cas de conscience seraient épargnés au Directeur lui-même qui resterait en dehors et au-dessus des classifications.

Les concurrents, grâce à ce système simple et loyal, trouveraient ce qu'ils cherchent, c'est-à-dire une compétence unique donnant des notes, et les accompagnant d'explications, d'éloges et naturellement de critiques.

La responsabilité d'un seul et unique juré dans chaque section, d'un juré qui dira ce qu'il juge et pourquoi il le juge ainsi, voilà la méthode que je soumetts à votre appréciation éclairée.

Croyez, mon cher directeur et ami, à mes sentiments bretons bien sincèrement dévoués. JAFFRENNOU.

A cette lettre, l'honorable président, M. de l'Estourbeillon, a répondu :

Paris, le 13 juillet 1910. Mon cher ami,

En ce qui concerne les remarques que vous me faites au sujet de la procédure suivie pour les concours, je ne vous cacherais pas que je ne partage pas votre avis à cet égard. Je suis absolument hostile au système qui consiste à n'avoir qu'un juré par concours. Rien de plus équitable et de plus normal que de faire examiner les manuscrits par trois jurés, qui la plupart du temps, ignorent réciproquement leurs notes, dont la totalisation détermine le classement.

Vous me dites que les jurés sont anonymes et que leurs notes restent secrètes. Je ne vois pas d'inconvénient à les faire connaître et ne demande pas mieux qu'avant l'envoi des manuscrits Ar Bobl et le Pays Breton donnent les noms des Jurés pour chacun de nos concours.

Vous ajoutez qu'aucun rapport ne paraît, qu'aucune critique n'est publiée. Ce n'est pas exact, il en a paru plusieurs fois, notamment par MM. Vallée et Perrot.

Mais là encore, j'admets qu'il y ait quelque chose à faire et j'estime comme vous qu'il serait très utile d'avoir dans nos congrès un compte-rendu critique des travaux de chaque concours. A cet égard, un des jurés, le 3^e de chaque jury, pourrait être chargé de le faire.

Voilà deux améliorations que je trouve très justes et que j'admets volontiers.

Par contre, je resterai absolument intransigeant sur la question des notes données qui doivent rester secrètes, car c'est la base de sécurité et d'impartialité du concours. La responsabilité d'un seul juré pourrait dans bien des cas être trop lourde et exposerait les uns et les autres à des ennuis. Avec les 3 jurés, les notes particulières restent secrètes, et leur totalisation donne le classement. On est assuré d'une garantie absolue d'équité et à l'abri de toute récrimination.

Croyez-moi toujours votre bien cordialement dévoué. DE L'ESTOURBEILLON.

Je suis particulièrement heureux d'avoir obtenu satisfaction sur les 2 points les plus importants de ma lettre savoir :

1^o Publication préalable des noms des jurés pour chaque concours.

2^o Rapport annuel critique sur chaque catégorie de travaux.

Avec ce système, plus perfectionné que l'actuel, nous aurons réalisé un progrès incontestable et nous pouvons très bien accepter dès lors la constitution du jury à trois et le secret des cotés. F. J.

LES FÊTES CELTIQUES DE NANTES

Liste des invités gallois (dressée par le bureau du Gorsedd gallois)

- 1 L'Archevêque Dyfed, Cardiff.
- 2 Le druide Cadfan, Oswestry, N. W.
- 3 Le druide Gwynedd, Aber Reolary, Bangor N. W.
- 4 Le druide Eifonydd, Caernarvon.
- 5 Le chancelier D. Lloyd George, Downing Str. London.
- 6 W. Ll. Williams Esq. M. A. M. P. 153 church Str., Chelsea, London.
- 7 Sir Meredith Williams, Rhydyvelin, Builth. S. W.
- 8 Miss Bessie Jones, 92 Burleigh Rds. Liverpool.
- 9 Thomas Cochfar, 45 The Walk, Cardiff.
- 10 J. Austin Jenkins, Esq. 271 Newport Rd. Cardiff.
- 11 T. H. Lowell, Esq. Ruthin Garden, Cardiff.
- 12 Edward Thomas, Esq. Windsor place, Cardiff.
- 13 Sir E. Vincent Byans, 64 chancery Lane, London.
- 14 Lord Tredegar, Tredegar Park Newport, Mon.
- 15 P. J. Wheldon, Caermarthen.
- 16 T. R. Wallen, St. Davids Vicarage, Caermarthen.
- 17 Griffith Thomas, Hon. Secretary Nat. Eisteddfod, Caermarthen.
- 18 Sir O. Walter Ross, Hon. Sec Nat. Eisteddfod, Caermarthen.
- 19 Gwilym Edwards, Caermarthen.
- 20 James Amphlett, Esq. Colwyn Bay, N. W.
- 21 Roberts, Esq. Town Hall Colwyn Bay N. W.
- 22 Dr Price Morris, Colwyn Bay, N. W.
- 23 R. Parry, (Bwlchydd Môn) Norris Hill Colwyn Bay.
- 24 D. Matthews, Cyclops House, Rhydymney, Mon.
- 25 Yfano, Free Libraries, Cardiff.
- 26 D. Prothers Thomas, Esq. Bryn-y-Wawr, Staitty, Swansea.
- 27 Eos Dar, Llwyn yr-Eos, Morby, Glamorgan.
- 28 Professor Anwyl, Aberystwyth
- 29 Abraham Thomas, Lansawit, Glam.
- 30 Beria Gwynne Evans, Caerwrtan, N. W.
- 31 W. Griffith Thomas, The Moorings Caernarfon N. W.
- 32 Y. Bonour Gomer Morgannwg, Tyharis Glamorgan.
- 33 D. W. Prosser, Craig-y-Don, Neath Abbeys, Glamorgan.
- 34 Y. Pugh, Bon Davies, Panteg Ystalyfera.
- 35 R. Phillips, 76 Rhonda St Swansea.
- 36 Y. Pugh, Macreth Ross 13 Neath St Bathurst Park London.
- 37 Madame Augusta Herbert of Llanover, Llanover, Monmouth.
- 38 Miss Williams-Merch Brychan, Gwynondd-y-Llanarthney.
- 39 J. Kell Edwards, Egerton Studia 27 Brampton Rd. London.
- 40 Alafon, Ysgoldy, Caernarvon.
- 41 John Morris, Llettry yr Eos Llansannan N. W.
- 42 M D Robert B A County School Fisa-guard.
- 43 Lord Mostyn, Mostyn Hall, Mostyn N. W.
- 44 Alderman Gwilym Morgan, Terrace Rd. Swansea.
- 45 The Rev. Towy Jones, Llandebio.
- 46 Le maire de Caermarthen, Caermarthen.
- 47 W O Roberts, 6 Llanover St. Swansea.
- 48 D. Samuel, County School, Aberystwyth.
- 49 J. W. Roberts 36 High St. Poulheli N. W.
- 50 Miss Eryl Soryel, Willhom Terrace Sketty Rd Swansea.
- 51 Miss Cordelia Rhys (Meirion) Radcliffe Kensington, London.
- 52 William Davies (Gwilym Teifi) Llando.

La Bretagne à travers les âges

Le 9 juillet a eu lieu, sur le cours Saint-Pierre, l'inauguration de l'Exposition bretonne qui ouvre la série des fêtes organisées à Nantes pour exalter la Bretagne.

On aperçoit d'abord, très fidèlement reconstitués, les admirables remparts de Guérande, avec leurs tours ; à l'intérieur, il y a un musée breton de coffres et costumes, lapisseries, meubles. Un peu plus loin, Pavillon du Commerce, et Village breton, avec église, mairie, maison, atelier de sabotier, de crépières, moulins, etc.

Ce que pensent nos instituteurs publics du régionalisme dans l'enseignement

Nous extrayons les belles lignes suivantes de l'émancipation, bulletin de l'Association des Instituteurs et Instituteurices du Finistère :

« Il y a plus de raisons en Bretagne encore qu'ailleurs d'entreprendre des recherches pédagogiques. Une grande partie des problèmes ayant trait à l'école sont tels que les instituteurs bretons seuls peuvent les résoudre. S'ils se croisent les bras, la besogne ne sera sûrement pas exécutée par d'autres. La persistance de l'usage du breton ne fait pas seulement apparaître la question de l'enseignement du français sous un jour spécial ; elle modifie les termes de la question plus générale du but de l'éducation. Les particularités ethniques de la race bretonne, sa dissémination en hameaux sa situation vis-à-vis du reste des Français, les conditions dans lesquelles on a multiplié pour elles les écoles, tout concourt à donner aux petits Bretons une mentalité à part dont il importe de tenir compte pour ce qui est de l'éducation morale, de la discipline, de la fréquentation scolaire. »

Ces problèmes soulevés par l'adaptation de l'enseignement à la réalité naturelle et sociale qui entoure l'enfant comportent ici des données particulières. La réalité naturelle se complique du voisinage de la mer. Et la presqu'île bretonne a une individualité tranchée s'il en est. Quand à la réalité sociale, la Bretagne ne partage le caractère d'avoir beaucoup de marins-pêcheurs qu'avec un petit nombre de régions françaises.

Enfin, il est possible et il s'impose de faire servir chez nous plus que presque partout ailleurs l'histoire locale à l'enseignement élémentaire de l'histoire. L'histoire de la Bretagne présente des répercussions originales de tous les grands événements de l'histoire de France. Elle doit à son originalité d'avoir été relativement bien étudiée. D'autre part la Bretagne offre de nombreux monuments historiques. Sa population, sa langue même sont le plus important de ce qui reste de la race celtique. »

AR SERVICHOU-BRAZ

Servich de-ha-hla a vo kanet.

- En 1878 Korgrist-Morbiz, d'ar mare-hor 27 a viz ar founon evid refoz eme Mari-Joh ar Foll, hlanvez Gonn. Ar pred a vo or bouk.
- 1. Yves Berthou (Kalouhou'h), 8 rue Meynadier, Paris.
- 2. F. Vallée (Abherve) 23, rue St-Benoit, St-Brieuc.
- 3. F. Jaffrennou (Taldit) 14, Avenue de la Gare, Carhaix.
- 4. A. Lajat (Mab an Argoat) 32, rue des Fontaines, Morlaix.
- 5. G. Corfoe (Bruglann) rue Renan, St-Brieuc.
- 6. P. Even (Karevro) clerc de notaire à Tréguier.
- 7. Noutel de Korangué, 8, rue Gracioso, Paris.

Labour-Douar

Ar Foennoù

Ar foen n'a dle beza labourer, treit ha dizreit aliez eo ar gwella e-pad ma z'eo brao an amzer, ha dastumet en bernio d'an abardaiz dre an heol, da vihana ma z'eo zech awale'h evid nompaz n'em donna. Pe ma zo sin heol tom, pe ma zo sin c'hlaou, arabad eo charre ar foen arok ma z'eo tre sech awale'h.

Aliez pa ve gullet koumoul tenval o sevel en oabl, a zastumer ar foen en e vern daoust ma vank d'ezan c'hoas eur bane heol tom evid peurachui e zec'h hadur. Ze a zo tremen fall da ober, gweli eo c'hoas lezel anezhan war ar prad dindan ar glao eged e zastum pa n'eo ket tre sech awale'h. Hen eo a dle maga, egiz boued sech, al loened hed ar goanv, hogen mar e zastumer en stad fall, a zeulo da domma ha da louedi ; al loened na z'binz anezhan nemed gant diegi, kalz foen a jelo d'ober teill hag al loened a chomo kastiz war an holl.

E lec'h mar e lezit war ar prad, pa davo ar glao, c'houi c'helle e zastum goude eun devez heol tom en eun daere kalz gwelloc'h eget egile.

Pegoulz eo deuet ar poent da charri ar foen ? Pa n'eo mui gleb tam ebed ar foennou teva pa dorront en eur checha warno gant an Jaouan, heb lakaat tam nerz ebed. Arok komans ar bern, eun dra vad eo lakaat a zindan eur renkennad keuneud evid ober al leuren. Er fesoend-ze ar foen tosta d'an douar na louedo ket, mez ar c'hontrol, an ear a antreo gwelloc'h en e douez. Gwelloc'h a vefe c'hoas kaout eur c'hranj pe eul loch evid bernia ar foen mez pegwir an holl n'allont tizout an eur vad-se, greomp e-giz ma lavarom.

Eun dra a c'houlennan ganeoc'h breman pa z'oc'h krog da vernia ar foen, perak nompaz teuler en e douez a bep eul gwiskat, eun neubeud lurioù c'houlz da louedi hag oustenn, al loened holl e gavche kalz gwelloc'h !

Neuz ket kalz a zispign oc'h en ober hag eur vad talvoudus eo ; rak-se heb mestr aketuz euz e interest na dle ket beza dizeblant e-kenver kement-se. Breman avad pa z'eo serrat mad ar bern egiz ma z'eo dleet, eo red leda warnhan eur gwiskat plouz an tewa ar gwella, evit miret euz an dour glao d'e dreuzi. Da c'houde, staga mad ar plouz euz ar foen, evid miret diouhan d'en eun zevet gant an avet krenv. Ze a refoz dre zikour orjal skignet war ar bern, stank ha renket pouner stardet gant mein stak euz heb hini. Ar bern a dle beza en disklaou ar muia possubi en kostez eul loch bennag, a-drenv eur renkennad gwec'h huel tro-dro. Kuzulia a ran d'an neb en deuz eun tammik arc'hant, da zevet eur c'hranj ispisial evit ar foen, avantach dreist azo oc'h en ober a bep feson.

Heb Alumetez

Ar Gaskon-d, kaër o deuz beza potred dilurad war o meno, a vez tapet avechou gant traou-dister awale'h.

Eur wech e oa eur paotr koz o vond euz keur Limoux da Garcaonne. Evid mont buanoc'h e kemeraz an train. Azezet war eur bank e teuz c'hoant d'ezan da lakatur c'hornedad. Butun en doa, eur c'horn en doa ive, mez kaër en devoa furchal e c'hodelou, tam alumetez ne gavaz, ha den ebed na wele o vutuna.

Goulskoude, pa ne vank mui nemed eun tam tan, ez eo diez tremen heb ar bijadur da jacha ar maged jacha da euz euz ar butun, ha meur a hini a gemer kalz poan evid klask eun tam tan.

Hor potr koz eta, diez e benn, a leaz da c'houlou eun alumetezen digant euz aotrou a oa en eur c'horn o lenn eur gazeten. Moarvad an aotrou a oa euz Marseille, eul louarn, eur farsen.

« Ma den mad, a lavaraz hen d'ar Gaskon-d, ne vutunan ket, mez n'eo peuz c'hoant da gaout tam, netra e-soc'h, n'o peuz nemed chacha war ar ailladen a weit azo oc'h speuren ar wagon, ha prestik o pezo tan. Ar Gompa-gnunez e deuz sonjet en eun dra vad o rei tan d'ar butunerien o defe lezet o alumetez er gear. Chachit eta ha chachit krenv war ar rullien-ze, hag a-benn eur pennadik ne vanko ket tan d'oc'h. »

N'oa ket bet red pedi diou wech ar paizant, raktal e leaz da chacha war signal d'alarme.

An train a jomaz a za, ha prestik an holl a oa ebarz a lakeaz o fennou er prenestou evid gvelet petra oa c'hoarvezet.

Prestik ive mistri an train a deuz da c'houlou oc'h ar Gaskon petra c'hoarvez gantan.

— Netra ebed nemed em beuz c'hoant da gaout eun tam tan da dana va c'hornedad butun.

— Hag e oa red d'oc'h lakat an train da chom a-zav evid ken neubeud a dra ?

— Hema an aotrou-ma eo en deuz lavaret d'in chacha war ar rullien hag em dije tan !

— Me eo em beuz lavaret an dra-ze d'oc'h ?

— Ia, ia, c'houi, eme ar paizant en eur danfouellri an Aotrou d'an traon a daoliou boutou.

An holl a c'hoarze en train, hag ar paizant a rankaz chom heb tan ken a oa digouezet e Carcassonne. Eno e kavaz eur gwenegad alumetez da brena, hag aboue ne vank d'ezan na bulun na tan, ha ne rank ket mond da chacha war ar signal d'alarme.

STOURMER.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAÉZ

Séance récréative. — Dimanche, 17 juillet à 8 heures, les jeunes gens du patronage de Carhaix donneront à la salle ordinaire de leurs fêtes une représentation dramatique dont voici le programme.

Un duel à l'éclouffée, folie vaudeville en 2 actes.

Tele folle, comédie en 2 actes. Les deux réservistes, vaudeville militaire en 1 acte.

Prix des places : réservées 1 fr. 50 ; premières 1 fr. ; secondes 0 fr. 50 ; troisièmes 0 fr. 25.

On demande couples de paysans et paysannes en costume de Carhaix et Gourin pour les fêtes de Dinard les 20 et 21 août. Tous frais payés et gratification. S'inscrire au journal.

KLEDEN-POHER

Poder devant les Assises. — Guillaume Poder, inculpé d'assassinat sur la personne de Jean Marie Kerdélan a comparu mardi devant les assises du Finistère.

L'instruction n'avait pu établir d'une façon précise la culpabilité de Poder lorsque le 4 mars dernier, la femme de l'accusé se décida à révéler à la justice les déclarations qui lui avaient été faites par son mari et qui contenaient l'aveu complet de son crime.

Poder interrogé, nie catégoriquement. Et comme le président lui fait remarquer que dans tout le paysil n'y avait qu'une voix pour l'accuser, il répond vivement : « Je m'en fiche de tout ce que peut dire le monde. Kerdélan et moi, nous étions deux camarades. »

Après de nombreuses questions posées à Poder sur ses dépenses exagérées et la provenance du sang trouvé sur son mouchoir, le président arrive à la discussion au cours de laquelle Poder fit sa femme l'aveu de son crime.

Poder répond vivement que c'est une invention. Jamais, dit-il, il n'a avoué de pareilles choses à sa femme.

On insiste, mais Poder nie avec la même énergie. On entend ensuite les dépositions des témoins et concernant les dépenses exagérées faites par l'accusé, ainsi que celle du nommé Kerdélan père de la victime.

Seule la déposition de la femme du meurtrier a été intéressante. Un mouvement d'attention se produit dans la salle quand on introduit ce témoin. Sa déposition est l'exacte reproduction de ce qu'elle a avoué à la gendarmerie après l'aveu par son mari de son forfait.

A la reprise de l'audience M. le procureur Mazeau prononce son réquisitoire. Il demande contre Poder la peine de mort, seul châtiement, dit-il en rapport avec le crime commis.

M. Verchin répond par une habile plaidoirie. Il affirme que dans cette affaire tout est obscur et qu'il y règne une atmosphère de haine et de suspicion.

Le jury se retire dans la salle de ses délibérations et revient quelques temps après rapportant un verdict affirmatif de vol et de meurtre. Il écarte les circonstances aggravantes et admet les circonstances atténuantes.

En conséquence la Cour condamne Poder à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

SAINT-HERNIN

Fête Nationale. — Voici le programme de la fête de la République qui aura lieu le dimanche 17 juillet : à 8 heures Carillon des cloches, salve de mousqueterie. A 11 h. Marseillaise et aubade par les binioux, banquet par souscription (2 fr. 50).

A 1 h., course de chevaux au galop (régionale) 1^{er} prix, 15 fr., 2^e 9 fr., 3^e 6 fr.

A 2 heures, Courses de bicyclettes, (communale) 1^{er}, 10 fr., 2^e, 7 fr., 3^e, 5 fr. (régionale) 1^{er}, 15 fr., 2^e, 9 fr., 3^e, 6 fr. (consolation) 1^{er}, 9 fr., 2^e, 7 fr., 3^e, 4 fr.

A 4 heures, courses à pied, pour hommes, 1^{er}, 2 fr., 2^e, 1 fr., 3^e, 0 fr. 50. Pour femmes, 1^{er}, 1 fr., 2^e, 0 fr. 50, 3^e, 0 fr. 25.

A 4 heures, danses au biniou, 3 paquets de tabac et 2 foulards.

A 5 heures, luttes bretonnes, pour jeunes gens, unique 5 fr., pour hommes, unique, 7 fr.

A 6 heures, perche, et pierre lourde, 5 fr. pour chaque.

A 6 heures, course en sac, pour moudes, 1^{er}, 1 fr., 2^e, 0 fr. 50, 3^e, 0 fr. 25.

A 7 heures, distribution des prix.

A 8 heures, carillon des cloches, salve de mousqueterie.

PLOUYÉ

Cas except. onnel. — On nous écrit : Le père L., de Penarvoas en Plouyé, est un solide gas. A 79 ans (soixante-dix-neuf ans) il vient d'être l'heureux père d'un gros poupon, qui a été baptisé il y a une quinzaine de jours à l'église paroissiale. La mère à 40 ans environ. Le vert vieillard était si content de cet heureux événement qu'il a régalé une quantité innombrable de tournées dans les auberges de la commune.

Toutes nos félicitations à cet aîné de viril.

Un groupe d'amis.

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Le Congrès de l'U. R. B. — La nouvelle dont nous nous faisons l'écho samedi, était hélas, prématurée. Il a bien été question que le patronage de Châteauneuf se serait chargé sur place de la représentation bretonne, mais hélas, ce n'était qu'un bon mouvement!

Ces messieurs ont du s'apercevoir que jouer en breton était pour eux matériellement impossible. Dans ces conditions, la troupe de Motreff, bien que décommandée, a accepté par patriotisme de tenir les planches quand même.

TREBRIVAN

Le grand pardon. — Le dimanche 24 juillet sera célébré, à Trébrivan, le Pardon de Sainte-Anne présidé par Monsieur l'abbé Le Touz, ancien vicaire de la paroisse. Pendant trois jours, notre vieille chapelle bâtie par Yves Briant en 1627, trois ans seulement après l'apparition de Sainte-Anne à Nicolazik au village de Keranna, sera ouverte aux nombreux dévôts de Sainte-Anne. On y dira la messe le dimanche à 6 heures, le lundi et le mardi à 7 heures. Les reliques de la sainte y seront exposées et les fidèles pourront gagner les indulgences accordées aux visiteurs de cette chapelle, aux conditions ordinaires.

BULLETIN

des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

Un traitement efficace

A toutes les personnes qui ont la respiration courte, qui ont de l'oppression, nous conseillons l'emploi de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Il n'existe pas de meilleur traitement. C'est le seul remède qui dissipe instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée franco contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, Bd Magenta, 139, à Paris.

GUERISON DES HERNIES
MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS

Les personnes souffrant de hernies, efforts et descentes, éprouvant un réel besoin de connaître la valeur de l'efficacité de telle ou telle méthode, de l'appareil qu'il convient d'adopter pour éviter les accidents mortels ;

Voici notre réponse et nos conseils : Les garanties de sécurité qu'offrent les nouveaux appareils de M. GLASER, le grand spécialiste de Paris et leur haute efficacité sont exceptionnelles et sans rivales au monde. Sa méthode est la seule véritablement efficace.

Supérieure à toutes les méthodes concurrentes, elle est la seule qui fait disparaître les hernies sans gêne, sans douleur et sans interruption de travail.

Affirmons hautement que les appareils de M. GLASER, sont les meilleurs et les seuls à adopter ; ils ont guéri des milliers de malades dans notre région, ils ont obtenu les plus hautes récompenses et une mention honorable de M. le ministre.

Nous insistons expressément sur cette particularité pour bien marquer aux malades la supériorité des appareils de M. GLASER afin qu'ils ne se laissent pas détourner par la réclame tapageuse de certains, qui cherchent à créer la confusion entre la bonne méthode "celle de M. GLASER" et les méthodes concurrentes inefficaces et sans valeur scientifique.

Les nouveaux appareils de M. GLASER seuls peuvent être adoptés, ils sont les seuls qui donnent la sécurité aux hernieux et les seuls qui se portent nuit et jour sans gêne. Ils protègent le malade contre les accidents d'étranglement.

Sécurité, soulagement instantané et guérison rapide, tels sont les avantages que procurent l'émienne méthode de M. GLASER, fruit de 30 années de labeurs et d'études.

Aussi engageons-nous vivement, tous ceux atteints de hernies à venir essayer les appareils de M. GLASER à :

LANDERNEAU, le 15 juillet, hôtel de l'Univers. MORLAIX, le 16, hôtel Bozellec. BREST, les 17 et 18, hôtel de France. CHATEAULIN, le 19, hôtel Grand-Maison. QUIMPER, le 20, hôtel de l'Épée. PONT-L'ABBE, le 21, hôtel du Lion d'Or. QUIMPERLE, le 22, hôtel du Lion d'Or.

Le traité de la hernie est envoyé franco sur demande faite à M. GLASER, à Courbevoie-Paris.

A louer pour la St-Michel 1910. Magasin, cuisine, un grenier, cour et cave 35, rue du Général Lambert, CARHAIX 2-3

A Vendre Battuse Tanvez en état presque neuf garantie de bon fonctionnement.

S'adresser Auffret, agriculteur Roc'hkaer, Plouguer. 4-4.

Etude de M. LEHUEROU-KERISEL, avoué-licencié à Guingamp, rue Saint-Nicolas, numéro 33, et de M. GUEGUEN, notaire à Carnoët.

VENTE par licitation judiciaire

Adjudication

LE JEUDI 4 AOUT 1910 à 1 heure de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M. GUEGUEN, notaire à Carnoët.

Désignation des biens à vendre Aux dépendances de KERLAERON En la commune de PLOURAC'H

PREMIER LOT Section A, numéro 637, Parc-Guillerm-Coz, labour, 39 ares 90 centiares, donnant du nord sur terre à Monsieur Léon et du sud sur terres à Guillaume Duchesne.

Mise à prix, quatre cents fr. ci 400 fr.

DEUXIÈME LOT

Section A, numéro 708, Liors-Guernanec-Tous-an, dit Liors-Guernanec, labour, 46 ares 20 centiares, donnant du nord sur la veuve Le Gall et du sud sur Léon

Mise à prix, deux cent cinquante fr. ci 250 fr.

Aux dépendances de KERNON En PLOURAC'H

TROISIÈME LOT Section A, numéro 78 p, Parc-Né-cou, dit Courven-Kernon, lande de 34 ares 50 centiares, donnant du nord sur Daniel et du sud sur le numéro 315.

Mise à prix, deux cent cinquante fr. ci 250 fr.

QUATRIÈME LOT

Au village et dépendances de LESNEVEZ Commune de BOLAZEC (FINISTÈRE)

1^{re} Section C, numéros 156 et 158, deux crèches et un hangar en pierres, couverts en chaume, aire à battre.

2^e Section C, numéros 28 et 29, Jul-Meign dit Ar Soull Meign, labour et taillis, 72 ares 70 centiares, donnant de l'est sur chemin, du sud sur Louis Le Corre.

3^e Section C, numéro 62, Parc-ar-hastel, labour, contenant 58 ares, donnant du sud sur Guillou et du nord sur Jean Gall.

4^e Section C, numéro 96, Goarem-an-aour, lande, 46 ares 80 centiares, donnant du nord et du sud sur Léon.

5^e Section C, numéro 91, Coat-Treut dit ar Vaorem-Greiz, labour et taillis, 67 ares 10 centiares, donnant du nord sur Guinamant et du sud sur Quiguer.

6^e Section C, numéro 33, Parc-Né-cou-Troun, dit ar Parc-Né-cou, labour, 63 ares 10 centiares, donnant du nord sur Le Corre et du sud sur Suet.

7^e Section C, numéro 37, Prat-Kerriou dit Prat-Ros-an-Ivhen, pré, 43 ares 48 centiares, donnant du nord sur Claude Mare et du sud sur chemin.

Mise à prix, deux mille cinq cents fr. ci 2.500 fr.

Cette vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Guingamp, rendu contradictoirement le 6 juillet 1910, enregistré :

Entre :

1^{re} Madame Joséphine Lozac'h, en privé et Monsieur Yves Rolland, son mari, en autorité et au besoin en privé, cultivateurs demeurant au Rhun, en Plourac'h.

2^e Monsieur François Lozac'h, cultivateur, célibataire majeur, demeurant à Kerlaeron en Plourac'h.

3^e Madame Marie-Perrine Lozac'h, en privé et Monsieur Yves Suet son mari en autorité et en privé s'il y a lieu, demeurant ensemble à Kerlaeron, en Plourac'h, héritiers bénéficiaires, demandeurs ayant pour avoué M. LEHUEROU-KERISEL, dont l'étude est sise à Guingamp, numéro 33, rue Saint-Nicolas.

Et :

1^{er} Monsieur François Léon, veuf de Rosalie Lozac'h, cultivatrice à Restambic en Plourac'h, pris en sa qualité de tuteur naturel et légal de Guillaume, Yves et Elise Léon, ses enfants mineurs.

2^e Madame Marie Taillebrisse, veuve de Monsieur Yves Lozac'h, ménagère, demeurant au Havre, rue Gustave Brindeau, numéro 37, prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Henriette Lozac'h, sa fille mineure, défendeurs ayant pour avoué M. CAMPION.

De la cause :

1^{re} Madame François Lozac'h, veuve de Monsieur Yves Bourdon, cultivatrice à Coatpeul, en Guranhuel, héritière sans attribution de qualités.

2^e Madame Marie Lozac'h, en privé et Monsieur Auguste Rivière, chef de district en retraite, son mari en autorité et en privé, s'il y a lieu, demeurant à Saint-Brieuc, rue de la Courterie, numéro 44, héritiers bénéficiaires.

3^e Madame Marie Le Corre, veuve de Monsieur Auguste Lozac'h, cultivatrice demeurant à Kerlaeron, en Plourac'h, usufruitière sans attribution de qualité, intervenants volontaires, ayant M. F. LEHUEROU-KERISEL pour avoué.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé pour y parvenir par M. GUEGUEN, notaire à Carnoët et déposé en son étude où toute personne peut en prendre connaissance.

Et en présence ou aux dûment appelés des subrogés-tuteurs des mineurs Léon et Lozac'h prénommés.

Guingamp, le 12 juillet 1910.

L'avoué-poursuivant : F. LEHUEROU-KERISEL, licencié en droit.

Enregistré à Guingamp le 17 juillet 1910, folio 56.

Reçu un franc 88 centimes décimes compris.

Signé :

Etude de M. LEFEUVRE, notaire à Carhaix.

Dissolution de société

Suivant acte reçu par M. LEFEUVRE, notaire à Carhaix, les 18 et 25 juin 1910, la société en nom collectif existante entre la Société Victor Camus et Cie de Morlaix et Pierre-Louis Henry de la Butte du Cheval, de Motreff, sous la raison sociale Henry et Cie a été dissoute et liquidée.

Il résulte de cet acte que l'exploitation de la carrière d'ardoises de Tréveller, en la commune de Motreff, avec ses accessoires, appartient maintenant à la Société Victor Camus et Cie seule.

Deux expéditions dudit acte de dissolution de société ont été déposées, le 13 juillet 1910, l'une au greffe de la Justice de Paix de Carhaix, l'autre au greffe du Tribunal Civil de Châteaulin.

Dissolution de société

Suivant acte reçu par M. LEFEUVRE, notaire à Car-

baix, les 18 et 25 juin 1910, la société en nom collectif existante entre 1^{re} La Société Victor Camus et Cie de Morlaix ; 2^e Pierre-Louis Henry, négociant à la Butte du Cheval, en Motreff ; 3^e François Rolland, négociant au Moulin-Neuf, en Motreff, sous la raison sociale Henry Rolland et Cie, a été dissoute et liquidée.

Il résulte de cette liquidation que la carrière d'ardoises de Gonervan, en la commune de Plévin, appartient maintenant avec ses accessoires, à la Société Victor Camus et Cie seule ; l'exploitation de la carrière d'ardoises de Lescollet ou Lannéal, en la commune de Motreff, avec ses accessoires, appartient maintenant à M. Henry seul ; l'exploitation de la carrière d'ardoises de Penquerhoët, en la commune de Gourin, avec ses accessoires, appartient maintenant à M. Rolland seul.

Deux expéditions dudit acte de dissolution de société ont été déposées, le 13 juillet 1910, l'une au greffe de la Justice de Paix de Carhaix, l'autre au greffe du Tribunal Civil de Châteaulin.

VENTE Par adjudication volontaire

Le dimanche 24 juillet 1910

à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M. LEFEUVRE, notaire à Carhaix.

COMMUNE de Cléden-Poher

En 10 lots Lots 1 à 8 incl. s. — UN MEUBLES au BOURG, sur mises à prix totales de 18 100 fr.

9^e lot. — UN CHAMP, à TREUSCOAT.

Mise à prix : 1.500 fr.

10^e lot. — UNE BELLE METAIRIE aux dépendances du BOURG de TREUSCOAT et de BOTIVAL.

Mise à prix : 20.000 fr.

Vente mobilière après décès

Le Lundi 18 juillet 1910 à 1 heure de l'après-midi, au domicile de feu Madame Veuve Le Moal, rue des Carmes à Carhaix, il sera procédé par le ministère de M. LEFEUVRE, Notaire à Carhaix à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers suivants : Lits, literies, armoires, tables, buffet, glaces, chaises, commode, vaisselle, batterie de cuisine, linge et quantité d'autres objets.

Au Comptant. S'adresser à M. LEFEUVRE notaire.

Etudes de M. Henry GAS-SIS, avoué-licencié à Châteaulin, 3 rue Graveran, et de M. LE BOUAR, notaire à Gourin.

Vente d'Immeubles

par Licitation

Le Vendredi 22 Juillet 1910

à 2 heures et demi du soir

En l'étude et par le ministère de M. LE BOUAR, Notaire à Gourin.

Il sera procédé à l'Adjudication

D'Immeubles sis à LAN-VIHAN en Cléden-Poher

Mise à Prix : trois mille six cents francs. 3.600 fr. 3-3

Etude de M. GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, le Jeudi 21 Juillet 1910, à 1 h., au bourg de SAINT-GOAZEC.

Premier lot. — 1^{re} UNE MAISON à usage de commerce. — 2^o UN APPENTIS. — 3^o UN autre APPENTIS en planches. Mise à prix. 6.000 fr.

Aux dépendances du bourg de SAINT-GOAZEC. Deuxième lot. — UN CHAMP dit « parc al Losquet ». Mise à prix : 1.400 fr.

Troisième lot. — UN CHAMP dit « Parc Bras ». Mise à prix : 1.200 fr.

Jouissance au 29 Septembre 1910.

Etudes de M. Henry GAS-SIS, avoué-licencié à Châteaulin, 3, rue Graveran, et de M. GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou

VENTE par licitation

D'un matériel d'exploitation de carrière, et droit au bail

Le Vendredi 29 Juillet 1910 à trois heures du soir

Au lieu dit La Carrière de Kerliou

En la commune de Châteauneuf-du-Faou

Mise à prix : six mille fr. ci 6.000 fr. 2-2

Etude de M. Hubert BOUCHÉ, licencié en droit, Notaire à Rostrenen.

Vente le Dimanche 4 Septembre 1910 à une heure de l'après-midi, en la commune de Plouguernevel, au village de Keraudin.

Un Corps de ferme louée actuellement aux époux Yves Guénégou, moyennant un fermage annuel de 365 fr.

Mise à prix 6.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOUCHÉ.

Etude de M. POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

Vente volontaire, en l'étude le Dimanche 31 juillet 1910 à 1 h. après-midi, en 2 lots. — Une ferme à Penhoat-Aubray ou Penhoat-Ber, commune de Gourin, et la réserve excoûtée par le propriétaire, un revenu annuel de 800 francs.

Mise à prix 20.000 fr.

2^e lot. — Une autre propriété au même village, louée à M. Bonin, moyennant 800 fr. l'an vne prairie et ue courtil. Mise à prix 20.000 fr.

Faculté de réuion. On pourra traiter de gré à gré.

A louer pour entrer en jouissance le 15 septembre 1911

Belle Ferme à 3 kilomètres de GOURIN, contenant d'un seul tenant, environ 50 hectares.

A louer le 29 septembre 1910, une belle maison de maître sise à GOURIN, rue de Scaër, comprenant rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, 4 chambres et grenier, avec jardin devant, et potager derrière, un verger et un courtill, plantés de pommiers, bâtiments de service, écuries, hangard, le tout d'une contenance d'environ un hectare 90 ares.

Prix demandé : 1.200 francs. S'adresser à M. POSTOLLEC, notaire à Gourin, pour tous renseignements.

Vente volontaire, en l'étude, le dimanche 31 juillet 1910, à 2 h. d'une propriété à Kerlione, commune de Roudouallec comprenant 4 h. 23 a. 35 c. exploitée par M. René Jaouan, moyennant 270 fr. l'an.

Mise à prix 6.000 fr.

Etude de M. JAOUEN, Notaire à Locarn.

A louer pour le 29 septembre 1910

Au bourg de Locarn Une MAISON d'habitation avec jardin derrière

Etude de M. GUEGUEN notaire à Carnoët

A VENDRE par adjudication volontaire

En l'étude

Le Dimanche 7 août 1910

à une heure

Un bon Moulin à eau dit le MOULIN DE ROSPELLE, en Carnoët et par extension en maison d'habitation, orche, cage à moulin, meules, bief, déversoir, prés labours et landes, et loup par bail expirant en 1913. (Emplacement d'un château fort détruit par Richelieu.) On traitera de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements s'adresser à M. GUEGUEN, notaire et pour visiter à Jean Nicol, meunier. 3-4

Etude de M^e LEFEUVRE, Notaire à Carhaix
VENTE volontaire, le lundi 25 Juillet à 1 heure, au prétoire de la justice de paix de Carhaix d'Immeubles en la commune de MOTREFF, (Finistère). — Désignation :
 Une Métairie à Lannéval, avec carrière d'ardoises, louée à Le Dren et Henry, 1455 fr. 37.000 fr.
 2° Une Métairie au même lieu, louée 585 fr. à Boulzennec 14.000 fr.
 3° Une Métairie au même lieu louée 210 fr. à Boulzennec et Coent 4.500 fr.
 4° Une métairie même lieu louée 375 fr. à Péron 10.000 fr.
 5° Une métairie à Restourhaud, louée 450 à Lohéac 8.500 fr.
 6° Une métairie même lieu, louée 205 fr. à Lohéac, 4.000 fr.
 7° Une métairie même lieu, louée 225 fr. à Nicolas 4.000 fr.
 8° Une métairie à Mesgoez, louée 550 fr. à Dantec, 10.500 fr.
 9° Une métairie, même lieu, louée 275 fr. à Lohéac 5 000 fr.
 10° Une métairie même lieu, louée 275 fr. à Helliou, 5.000 fr.
 11° Une métairie à Kerbin, louée 600 fr. à Veuve Guyader, 11.500 fr.
 12° Une métairie même lieu louée 240 fr. à Guélaff, 6.000 fr.
 13° Une métairie à Trévourec louée 1130 fr. à Thomas, 24.000 fr.
 Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LEFEUVRE.

Électricité LAMPES WESTINGHOUSE
 à filament métallique, économie de 75 0/0
 Les plus robustes. — Lumière très blanche.
 Durée : 1.000 heures environ
 La lampe : 4 fr. 50
A. CROC CARHAIX
 Assurances-Vie (Phénix) CROC, représentant
Le plus fin des digestifs : RHUYS
 du Domaine de **SAINT-ARME**

J. Menais Fils
 19, Place des Lices, VANNES
 Avec et après votre café demandez un **Rhuys Saint-Armel** qui se caractérise par sa forme spéciale de quille effilée.

MALADIES des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge
Docteurs Pierre et Léon OUDOT
 de la Faculté de Médecine de Paris Anciens assistants de la Clinique nationale des Quinze-Vingts et de la fondation ophtalmologique A. de Rothschild.
CARHAIX, consultations tous les mercredis de 10 h. à 2 h. (Hôtel de France).
GUINGAMP, consultations tous les jeudis de 9 h. à 2 h. (36, Place du Centre).
LOUDEAC, consultations tous les samedis de 1 h. à 4 h. (Hôtel de France).
ST-BRIEUC, consultations tous les jours (25, rue de la Gare. Téléphone 2-03).

Grands Vins de Bordeaux
LE BRAS & C^{ie}
 22, Boulevard du Bouscat Bordeaux
 Ar chazoten a reko mand on pob fianz hon chenvroad AR BRAS, d'ar ro o douz choant prena gwin mad naturel.
 Vins rouges depuis 100 fr. — Blancs — 110 fr.
 Vins des Crus classés de la Gironde
 VINS BLANCS garantis purs pour le S. Sacrifice de la Messe
 Franco de port et régime fait perdu
 -Gare destination Echantillons et Références sur demande

POURQUOI ? LES BATTEUSES TANVEZ ?
 SONT ELLES LES MEILLEURES LES PLUS RÉPANDUES
 PARCE QU'ELLES SONT :
 LES PLUS STABLES
 LES PLUS MANIABLES
 LES PLUS ROBUSTES
 LES PLUS DOUCES.
 DEMANDER LE NOUVEL ALBUM AUX USINES HYDRO ÉLECTRIQUES DE LA TOURELLE & PONTEZER
QUINGAMP
 Le Gérant : François JAFFRENOU
 Carhaix, Imprimerie du Peuple

Pour légalisation des signatures ci-contre

Vertheuil — St-Germain d'Estéuil — Margaux — St-Estèphe — Pauillac — St-Laurent — St-Julien — St-Seurin de Cadourne — Cissac — Gaillan, etc., etc.

G R C SOCIÉTÉ DE VIGVERONS RÉUNIS pour la vente directe des Vins de leurs propriétés.

Les commandes sont adressées à M^e Grandchamp, Ricard et C^e St-Estèphe, Médoc Les renseignements sont demandés à M. Gourlaouen, à Carhaix, et à M. Caro, à Châteauneuf du-Faou.

Médoc Vieux . . . 120 fr.	St-Estèphe 1906 . . . 150 fr.	Cru Bel Air St-Estèphe 1905 200 francs
Haut Médoc Vieux . . . 140 fr.	St-Julien 1906 . . . 200 fr.	Cru des Gagnas St-Julien 1906 350 francs
Vin Blanc Graves . . . 120 fr.	Pauillac 1906 . . . 200 fr.	Segur de Cabanac cru classé 1 ^{er} bourg. sup. St-Estèphe 1906 400 f.
Graves Supérieurs . . . 150 fr.	St-Estèphe 1905 . . . 200 fr.	
Graves Doux . . . 200 fr.	St-Julien 1905 . . . 250 fr.	
	Saint-Estèphe nouveau la barrique 228 litres : 100 francs	

Ces prix s'entendent la barrique médocaine de 228 litres, rendue gare de Saint-Estèphe. — Une barrique coulé par eau droits compris 12 fr. et par for 17 fr. environ

G R C Saint-Estèphe en Médoc (Gironde)

MACHINES A TRICOTER
 de tous systèmes



M^{me} CORBEL
 42, rue Gambetta, 42
MORLAIX
 Voir les Modèles au Magasin

ÉLIXIR d'Armorique
 EN VENTE PARTOUT



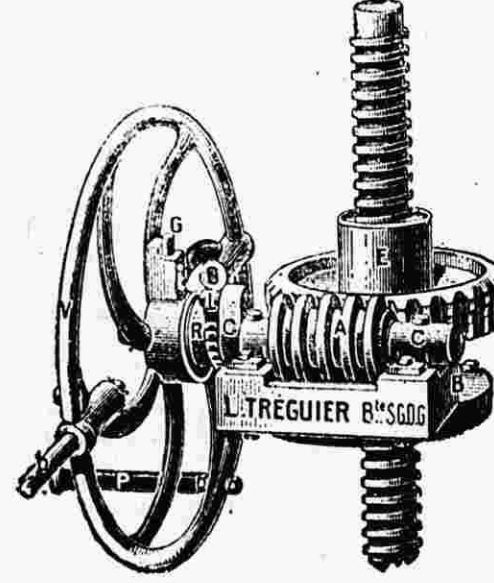
Grande Liqueur Bretonne
DISTILLERIE A LANNION
 EN VENTE CHEZ TOUS LES NÉGOCIANTS
 Cette liqueur digestive est des plus suaves. Elle renferme les principes bienfaisants de plantes salutaires de Bretagne.

Ecrémeuses "ECLAIR" la meilleure marque du Monde

Pierre ALLAIN
 Agré de l'Union de France
CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN CARHAIX
 Bicyclettes Marque ALLAIN L'INUSABLE a fait ses preuves
 Armes et Cycles Hurlu
MACHINES AGRICOLES
 Machines à coudre
 ARTICLES DE PÊCHE
 Moulins à grains avec Bluteur
 Pour mouler et faire le pain chez soi

FONDERIE DE MÉTAUX --- CONSTRUCTION DE MACHINES AGRICOLES

Louis TRÉQUIER
 11, RUE DU COUEDIC --- QUIMPERLE (Finistère)
 Demandez le catalogue



La nouvelle "VIS DE PRESSE" faisant 60 0/0 en plus de pression que tous autres systèmes.
 A mécanisme et vis sans fin, mouvement vertical.

Prix pour vis complètes :

Diam.	110 millimètres	200 fr.
de	90 id.	150 fr.
vis	70 id.	100 fr.
	60 id.	80 fr.

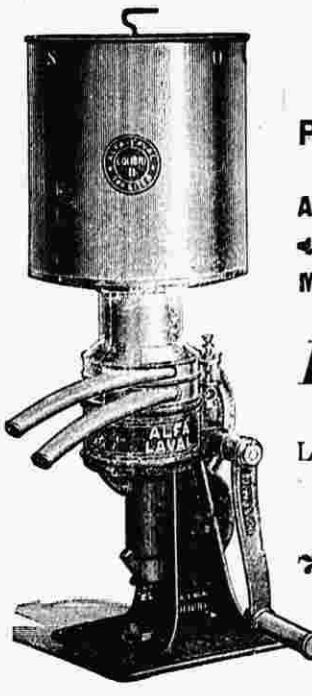
Monsieur Tréquier,
 « J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis très satisfait des coussinets à billes brevetés S. G. D. G. que vous avez mis dans mon ancien baltour.
 « Je constate que la force est bien de 2 chevaux ou moins pour faire le même travail.
 « Je conseil lo à tous mes amis d'en faire autant et ils seront très enchantés comme je lo suis moi-même.
 « Fait au Trévoux, 15 août 1909. »
 « LANDREIN Jean, du Kérotor en Trévoux. »

Prothèse & Chirurgie Dentaires

Les nouveaux dentiers métalliques de M. H. BAVARD, dentiste, 2, Quai de Léon, à Morlaix, sont inaltérables, inéssables, et de Garantie Illimitée.

MARQUE **Alarsoi** DÉPOSÉE
 H-B

POUR LES FAIRE CONNAITRE :
 Pendant 3 mois, jusqu'au 15 juillet prochain (1910) ils seront faits au même prix que les bons travaux en caoutchouc actuels et bénéficieront quand même de la garantie énoncée ci-dessus sur facture.



Louis OLIVIER
 Mécanicien
 Place de la Tour d'Auvergne — CARHAIX
 Armes, Cycles, Automobiles, Machines à Coudre
 Machines Agricoles en tous genres
 Machines à battre à manège et à moteur
Ecrémeuse "ALFA"
 RECORD DU MONDE
 Les écrémeuses Alfa-Laval sont les meilleures
 Les chiffres suivant en sont la preuve
1.000.000 de nos machines sont vendues
70.000 écrémeuses de toutes marques ont été échangées contre les écrémeuses Alfa-Laval auxquelles **850** premiers prix ont été décernés.
 Concluez suivant l'opinion !

Cycles et Autos
HURTU AGENT : Pierre ALLAIN
 Cycles et Autos
 Rue Brizeux, CARHAIX
 La marque renommée
 9, AVENUE DE PARIS, A RUEIL (SEINE-ET-OISE)

Evid digerri ho kalon
Goulennit en holl hostaleriou
Eur

C'HOUERO - BOURDEL
 Great gant Quinquina ha Gwin koz

Le Meilleur des Apéritifs, à base de Vin vieux
Amer Bordeaux Quinquina
 Albert KOPKE-DEMOY, Montmoreau (Charente)
 Agent régional : F. POULIQUEN, à MORLAIX

Pour tous vos Imprimés pour vos Reliures Adressez-vous en toute confiance à l'IMPRIMERIE du journal "AR BOBL"

MALADIES DE LA FEMME LE RETOUR D'AGE
 Toutes les femmes couronnent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étonnement et de suffocation qui étreint la gorge, des sauts de cœur, des frissons sur tout le visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus dangereux. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
 Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancères, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
 La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, le grand 4 f. 10, les 3 fl. cont. mand. p^t 10 f. 50, adressé à Mag. DUMONTIER, ph^{ie}, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
 (Notice et renseignements confidentiels gratis.)
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY car elle seule peut vous guérir
 En vente chez M. BARON, pharmacien à CARHAIX

Pharmacie P. LADOUCE QUIMPERLE
 Quincellerie TRÉANTON LANDIVISIAU
 Pharmacie G. HARRIAL QUIMPERLE
LACTINA SUISSE
 ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS QUIMPERLE
 Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900
 Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
 Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
 GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
 FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON
 Usine électrique : Place des Charpenets
 DEMANDE DÉPOSITAIRE POUR CANTONS NON CONCÉDÉS SAINT-RENNAN
 En dépôt chez MM.
Pharmacie P. Baron, à Carhaix

En Mairie de Carhaix, le